

NOM

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél fixe

Portable

Email

Sexe

F

M

Date de naissance

Profession

Employeur

Situation familiale

ACTIVITÉ (Précisez s.v.p. chaque activité pratiquée)

Activité 1 / Jour / Horaire

Activité 2 / Jour / Horaire

Activité 3 / Jour / Horaire

Je soussigné(e) (NOM Prénom)

Autorise le responsable de l'atelier à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Je m'engage à rembourser les frais médicaux engagés par le Club Léo Lagrange.

Le Club Léo Lagrange (association loi 1901), se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors des activités et manifestations qu'il organise pour la présentation et la promotion de son association.

En adhérant à l'association Club Léo Lagrange de Vienne, je deviens adhérent(e) de la Fédération Léo Lagrange, mouvement d'éducation populaire (plus d'infos sur www.leolagrange.fr).

En conséquence :

- Je bénéficie, dans le cadre des activités de mon association, d'une assurance responsabilité civile, défense, indemnisation des dommages corporels, recours et protection juridique. L'assurance responsabilité civile me couvre en cas de faute, imprudence ou négligence. Elle ne me couvre pas en cas de faute intentionnelle et ne me préserve pas d'éventuelles poursuites pénales.

Également je bénéficie pendant toute la durée de mon adhésion, des services de l'association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs (plus d'infos sur www.leolagrange-conso.org).

Et si je pratique une activité sportive dans le cadre de mon adhésion, je suis licencié(e) de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, Fédération du sport pour tous et de l'éducation par le sport. Je reconnais avoir été informé(e) qu'il était de mon intérêt de souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer cette pratique sportive.

La Fédération Léo Lagrange déclare ses fichiers de membres et d'associations adhérentes à la Commission nationale et de l'informatique et des libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (pages 2-3) des activités pour adultes du Club Léo Lagrange de Vienne et en accepter les conditions.

Fait à VIENNE, le

Signature

RÈGLEMENT INTERIEUR

Ateliers ADULTES

PRÉAMBULE

Les professionnels et bénévoles sont heureux de vous accueillir au Club Léo Lagrange de Vienne qui est une association d'éducation populaire créée à Vienne en 1963, agréée Jeunesse et Education Populaire, affiliée à la Fédération Léo Lagrange et reconnu d'utilité publique depuis septembre 2019. Les statuts de notre association permettent d'agir dans des domaines variés. L'équipe de direction et les animateurs du Club Léo Lagrange de Vienne se tiennent à votre disposition pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement des ateliers et des activités pour adultes du Club Léo Lagrange de Vienne, en cohérence avec notre Projet Associatif*. En cas de litige, ce sont le bureau et le Conseil d'administration qui sont compétents.

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION

Les activités pour adultes sont ouvertes à tous les habitants de Vienne et des communes environnantes, âgés de plus de 18 ans. Une adhésion à l'association est obligatoire pour toute participation aux activités. (Tarifs et modalités disponibles à l'accueil). Les mineurs pourront être accueillis dans les ateliers avec une autorisation parentale et sous certaines conditions.

Les inscriptions aux ateliers se réalisent :

- À l'année (de septembre à juin)
- À l'unité (par exemple : les samedis découvertes)

Pour chaque atelier proposé, la durée, la rythmicité, le nombre de séances, le coût sont précisés.

Une fiche d'inscription est à compléter chaque année scolaire pour chaque nouvel adhérent.

Le Club Léo Lagrange de Vienne est habilité à recevoir des personnes en situation de handicap sous réserve de l'accessibilité des salles et équipements municipaux...

2. INSCRIPTION ET FACTURATION

L'inscription à une activité implique l'adhésion au Club Léo Lagrange et aux valeurs d'éducation populaire qu'il promeut (*consultez le projet associatif sur www.clubleovienne.fr*).

Tous les tarifs des activités pour adultes sont fixés par le conseil d'administration et sont disponibles auprès du secrétariat ou sur notre site Internet. Toute inscription pour être validée doit être enregistrée et réglée auprès du Club Léo.

Les tarifs aux ateliers hebdomadaires sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de remise en cas d'inscription tardive (en novembre par exemple).

Des remises peuvent être accordées pour les personnes en situation particulière (minima sociaux par exemple).

Pour les ateliers nécessitant des matériaux ou des fournitures pédagogiques particulières, un supplément financier peut être demandé.

Les règlements se font au moment de l'inscription pour la totalité de la période concernée.

3. ABSENCES, ANNULATIONS

- Toute activité commencée est due. En cas de force majeure justifiée par l'adhérent, un avoir proratisé pourra lui être accordé.
- Le Club Léo se réserve le droit de toute modification d'horaire et de lieu ainsi que de tout changement d'animateur pour un atelier. En cas d'arrêt définitif d'un atelier, un remboursement proratisé sera proposé aux adhérents en fin de saison.
- Hors cas de force majeure et ou de dispositions légales imposées par les autorités, si le nombre de séances annuelles d'un atelier hebdomadaire serait inférieur à 30 séances, un avoir proratisé pourra être accordé en conséquence, sur simple demande de l'adhérent.

Stages et activités ponctuelles

Toute annulation d'une inscription à un stage ou à une activité ponctuelle déclarée avec moins de deux semaines soit 14 jours calendaires, ne donnera lieu à aucun remboursement. Au-delà de 14 jours, un remboursement sera proposé.

Les ateliers pour adultes se déroulent entre le 1er septembre et le 30 juin. Les dates exactes de débuts et de fins des ateliers sont définies sur le site Internet de l'association.

Fermetures annuelles du Club :

Consulter www.clubleovienne.fr et ou le secrétariat du club, 04 74 85 36 52.

Pendant les vacances scolaires (*sauf exception validée par la direction*) il n'y a pas d'ateliers pour adultes.

4. VIE AU CLUB

Si le comportement d'un adhérent perturbe gravement le fonctionnement de l'activité ou en cas de manquement au présent règlement, une exclusion temporaire, voire définitive pourra être décidée par la direction ou le bureau après audition de l'intéressé.

5. ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE

Voir la fiche d'inscription Enfants (de 3 à 17 ans).

Toute inscription à une activité implique le respect de ce règlement affiché et disponible sur le site du Club Léo Lagrange.

6. DROITS RELATIFS AUX DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 («RGPD»), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux traitements de données vous concernant, soit depuis votre espace personnalisé de notre plateforme (portail famille Inoé) si vous possédez un compte, soit par courrier à l'adresse suivante : Club Léo Lagrange de Vienne, 56 rue de Bourgogne, 38200 Vienne.

Fait à Vienne le 01 juin 2022

Jean-François MERLE
Président du club Léo Lagrange de Vienne

CLUB LÉO LAGRANGE DE VIENNE
Association 1901, d'Éducation Populaire
Reconnue d'utilité publique

56 rue de Bourgogne 38200 VIENNE

04 74 85 36 52

contact@clubleovienne.org

www.clubleovienne.fr

📍 Club Léo Lagrange de Vienne

📱 @clubleovienne